

Pompiers d'aérodrome - SSLIA (service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes)

RS1454 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

assurer le secours, la protection et la prévention contre les incendies et accidents menaçant la sécurité des personnes et des biens (aéronefs et leur environnement)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- activité d'intervention d'urgence sous l'autorité du chef de manœuvre
- activité de prévention et de contrôle
- activité d'entretien et d'actualisation des compétences conformément à la réglementation en vigueur

1- formation initiale :

1-1 tronc commun : connaissances aéronautiques générales, connaissances des aéronefs, objectifs du SSLIA, agents extincteurs utilisés, véhicules SSLIA, avitaillements des aéronefs, protection des personnels, tactique de lutte contre l'incendie des aéronefs et techniques d'intervention spécifique, risques spéciaux.

1-2 formation locale : connaissances du SSLIA

de l'aérodrome, connaissances de l'aérodrome, règles d'interventions

2- formation continue :

2-1 stage de recyclage de 35h comprenant enseignements théoriques et pratiques, avec révision générale du tronc commun et présentation des principales évolutions technologiques et réglementaires. Périodicité de trois ans.

2-2 entraînements périodiques

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes""}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- validation formation initiale spaers pompiers volontaires, sécurité civile
- validation modules formation initiale, aviation civile
- permis véhicule SSLIA
- certificat médical médecin DGAC ou SDIS

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS5920

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1454/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	12
Montant total engagé	120 095 €
Coût moyen par dossier	10 008 €
Durée moyenne	96 h
Période	03/2020 – 01/2022
Reste à charge titulaire	47 %
France compétences	26 %
France Travail	14 %
Entreprise	13 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.